



ORDRES & *contre-ordres* de chevalerie

Arnaud Chaffanjon

Bertrand Galimard Flavigny

MERCURE DE FRANCE

U⁹

ORDRES & CONTRE-ORDRES
BERTRAND DE CHEVALERIE LAVIGNY

Ordres
& contre-ordres
de chevalerie

PRÉFACE
DE CLAUDE DUCOURTIAL-REY
Conservateur
du Musée national de la Légion d'honneur
et des ordres de chevalerie



~~8° R
88427~~

8° R
MUSEE NATIONAL DE FRANCE
88426
LXXXII

ORDRES & CONTRE-ORDRES
DE CHEVALERIE

2. R.
88456

~~1/2~~
~~1/2~~

01-50-15-1285-40144

92

13.14

ARNAUD CHAFFANJON
BERTRAND GALIMARD FLAVIGNY

Ordres & contre-ordres de chevalerie

PRÉFACE

DE CLAUDE DUCOURTIAL-REY

Conservateur

du Musée national de la Légion d'honneur
et des ordres de chevalerie



MERCURE DE FRANCE

MCMLXXXII

DL-20-12-1982-40146

BERTRAND GALLIARD FLAVIGNY
ARNAUD CHAFFANON

Ordres & contre-ordres de chevalerie

PRÉFACE
DE CLAUDE DUCOURTIAL-REY
Conseiller
du Musée national de la
et des ordres de



ISBN 2-7152-0098-6

© MERCURE DE FRANCE, 1982.

26, rue de Condé, 75006 Paris.

Imprimé en France.

Nous tenons à remercier :

le général d'armée André Biard, Grand Chancelier de la Légion d'honneur,

M^{me} Claude Ducourtial-Rey, conservateur du musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie

et le secrétariat général de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur,

le bailli Géraud de Pierredon, délégué de l'ordre souverain de Malte en France, hospitalier de l'ordre souverain,

le prince Guy de Polignac, président de l'association française des chevaliers de Malte,

fr^{ère} Cyril Toumanoff, historien de l'ordre souverain de Malte,

le prince Nicolas Tchkotoua,

le baron von Kotze, secrétaire général du Comité contre les faux ordres,

le colonel Rullier de l'association « Symboles et traditions »,

le commissaire général de l'air Robert Stiot, de l'association « Symboles et traditions »,

le professeur René Pillorget,

M^{me} O. Basbois, de *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*.

LES AUTEURS.

Je remercie plus particulièrement :

Draenek, par personne interposée,

M. St. J. Klimeck,

M. Gaspard Le Moyne,

M. Thierry Du Pasquier,

le baron Pinoteau,

M. André Souyris-Rolland

et ceux qui ont participé à la réalisation de ce livre :

M. Robert Fouques Duparc, agent littéraire,

M^e Maury Perceval, avocat à la cour,

M^{lle} Véronique Sedro, journaliste.

B. G. F.

LES AUTEURS

PRÉFACE

Il est de bon ton de parler en souriant de l'amour des Français pour les décorations.

Attitude assez surprenante, puisque la France fut la dernière des grandes monarchies médiévales à instituer des ordres de chevalerie durables (celui de l'Étoile créé par Jean le Bon s'éteignit à peine né) et qu'actuellement encore elle n'est pas, loin de là, le pays le mieux pourvu en insignes d'honneur.

Mais peut-être a-t-elle toujours témoigné pour ces « marques vaines et sans prix » que vantait Montaigne, un attachement qui les lui rend particulièrement chères.

« Les Français, s'écria Napoléon devant le Conseil d'État, en défendant la création de la Légion d'honneur, sont ce qu'étaient les Gaulois : fiers et légers. Ils n'ont qu'un sentiment : l'Honneur. »

Aussi conservent-ils pour les « distinctions » qui en sont le signe un respect atavique que les méta-

Je remercie plus particulièrement
 Dizenck, par personnes interposées,
 M. St. J. Klineck,
 M. Clément Le Moine,
 M. Thierry Du Pasquier,
 M. Jean-Pierre Pignatelli,
 M. André Souyris-Rolland

et ceux qui ont participé à la réalisation de ce livre :

M. Robert Pasques Duparc, agent littéraire,
 M^{re} Maury Perceval, avocat à la cour,
 M^{re} Véronique Sedra, journaliste.

B. G. A.

...
 ...
 ...

...
 ...

...
 ...
 ...

Il est de bon ton de parler en souriant de l'amour des Français pour les décorations.

Attitude assez surprenante, puisque la France fut la dernière des grandes monarchies médiévales à instituer des ordres de chevalerie durables (celui de l'Étoile créé par Jean le Bon s'éteignit à peine né) et qu'actuellement encore elle n'est pas, loin de là, le pays le mieux pourvu en insignes d'honneur.

Mais peut-être a-t-elle toujours témoigné pour ces « marques vaines et sans prix » que vantait Montaigne, un attachement qui les lui rend particulièrement chères.

« Les Français, s'écria Napoléon devant le Conseil d'État, en défendant la création de la Légion d'honneur, sont ce qu'étaient les Gaulois : fiers et légers. Ils n'ont qu'un sentiment : l'Honneur. »

Aussi conservent-ils pour les « distinctions » qui en sont le signe un respect atavique que les muta-

tions de notre civilisation n'ont que très apparemment amoindri.

Le présent ouvrage, en retraçant, grâce à une documentation aussi sûre qu'abondante, l'histoire des grandes institutions toujours officiellement reconnues de nos jours, met pleinement en lumière leur sens actuel et leur raison d'être, raison également de leur vitalité.

Mais toute médaille, oserons-nous dire, a son revers.

L'impact des ordres de chevalerie dans l'esprit du public, étranger comme français d'ailleurs, a conservé une telle force qu'il a éveillé, chez certains personnages, l'idée de l'utiliser à des fins dont l'esprit chevaleresque s'exhale bien faiblement.

Faire resurgir d'un lointain et prestigieux passé un ordre éteint depuis des siècles, mais dont le nom sonne toujours clair, ou l'inventer de toutes pièces; le faire patronner par le très problématique allié d'une famille illustre, disparue elle aussi; en investir dans des conditions plus que discutables des naïfs qui se croient ainsi adoubés chevaliers, devint, pour quelques spécialistes, une sorte d'industrie.

C'est, bien sûr, de l'Orient, sur lequel plane encore le souvenir légendaire des Croisades et de leurs grands ordres, que sont réputées naître, portées par la nostalgie des temps évanouis, ces pompeuses compagnies.

On puise aussi aux sources de civilisations mortes et chargées de mystère, celles de l'Amérique précolombienne par exemple.

Il convient enfin de signaler des sociétés s'inspirant non des ordres de chevalerie, mais des ordres de mérite, et décernant des « récompenses » sans aucune valeur officielle.

Exploitation certes! Et le mot « exploitateur » porte en lui une dose suffisante d'équivoque pour qu'il ne soit point nécessaire d'insister.

Mais exploitation de quoi? Précisément de l'aura de la Chevalerie toujours flamboyante aux yeux de nos contemporains.

Sentiment noble, s'il en fut, lorsqu'il reste fidèle à son origine : foi dans les hautes valeurs mystiques et morales, dévouement désintéressé et sacrifice aux grandes causes de l'humanité.

Mais tout ceci s'est souvent estompé devant l'écho de l'aspect formel des illustres institutions d'autrefois : somptueuses réceptions groupant les plus beaux lignages, fastueux costumes, rutilants bijoux.

Et c'est de ce snobisme, soi-disant dépassé maintenant, que jouent ceux qui inventent ces fantaisies de chevalerie.

Qu'importerait après tout, si elles ne jetaient une ombre très fâcheuse sur la validité des véritables ordres, c'est-à-dire sur des institutions reposant sur des bases historiques et des textes irréfutables, répondant à des règles et des impératifs définis, et

enfin reconnues officiellement par les gouvernements de ceux qui reçoivent leurs insignes.

A ces institutions seules peut s'appliquer le terme d'« ordre », et à leurs membres ceux de « chevalerie », « commandeur », etc.

Or ces ordres se voient actuellement confondus avec des associations qui affichent avec eux une parenté ou une similitude dont le caractère douteux rejaillit sur tous.

Le grand public, si prompt parfois à contester ce qu'il faut bien appeler ses élites (le mot est aussi de Napoléon), finit par englober dans une même ironie vrais et faux chevaliers.

Tous les pays sont touchés par cette « maladie des ordres ». Mais la France s'en inquiète très vivement, peut-être précisément à cause de cet attachement aux marques d'honneur que nous évoquions plus haut. Et, au premier rang, la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, chargée de faire respecter la réglementation des récompenses nationales.

Le décret pris le 4 décembre 1981 à ce sujet va enfin lui donner les moyens qu'elle demandait depuis longtemps pour assumer son contrôle et, éventuellement, son droit de discipline. C'est-à-dire veiller à ce que ces « associations », dont certaines d'ailleurs exercent, grâce à la qualité de ceux qui s'y sont de bonne foi agrégés, une action d'entraide et de solidarité indiscutable, restent ce

qu'elles sont : des sociétés privées, aux limites précises.

L'ouvrage d'Arnaud Chaffanjon et de Bertrand Galimard Flavigny qui, en deuxième partie, fait le point sur la question si délicate des « ordres et contre-ordres », doit connaître une large audience. C'est la première fois qu'une telle ventilation est établie sans aucun esprit partisan, mais avec le souci constant de présenter des arguments étayés par des témoignages incontestables.

Leur livre permettra à chacun d'apprécier à leur juste valeur les différentes institutions de récompense dont le nom frappe ses oreilles – ou auxquelles il appartient – et apportera, de ce fait, une contribution de première importance au maintien et au développement de la tradition chevaleresque dans notre monde d'aujourd'hui.

CLAUDE DUCOURTIAL-REY

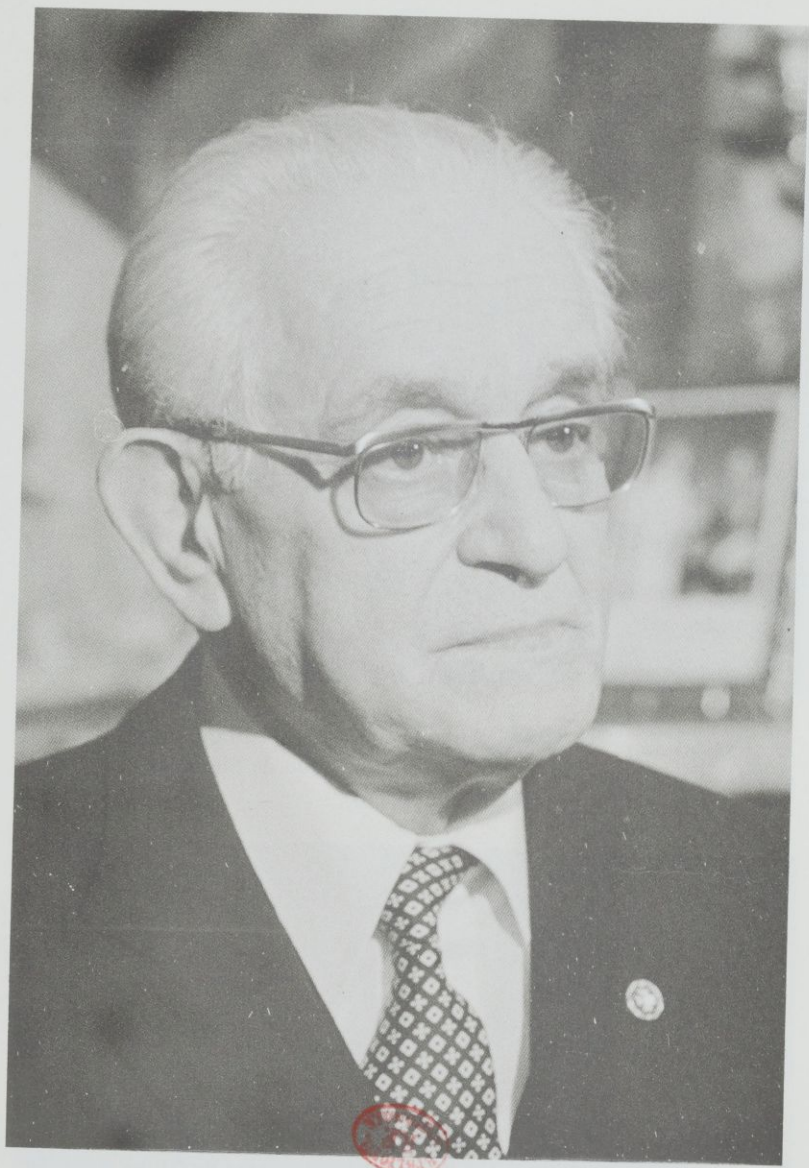
Conservateur

du Musée national de la Légion d'honneur
et des ordres de chevalerie.

L. S. A. Em. Fri Angelo de. Sigara di Calogno

Trincipe et grand maître de l'ordre souverain de Malte.

(Photo Bertrand Galimard Flavigny.)



I. S. A. Em. Frà Angelo de Mojana di Cologna,
77^e prince et grand maître de l'ordre souverain de Malte.
(Photo Bertrand Galimard Flavigny.)

ORDRES



2. Le prince et grand maître de l'ordre souverain de Malte est revêtu de la dignité cardinalice. Il présente ici le bailli Géraud de Pierredon, hospitalier, à S. S. le pape Jean-Paul II. (Photo Felici.)

Page ci-contre :

3. Chaque année, lors de la Saint-Jean-Baptiste, patron de l'ordre souverain, se déroule une cérémonie au château de Versailles. (Photo Zalewski.)

4. Le bailli prince Guy de Polignac, président de l'Association française des chevaliers de Malte, accueille le général de Boissieu, alors grand chancelier de la Légion d'honneur, revêtu des insignes de grand-croix de grâce et dévotion de l'ordre souverain. (Photo Zalewski.)

ORDRES





5. Un dignitaire d'un pseudo-ordre de Malte « officiant » dans les salons d'un grand hôtel parisien, en janvier 1980. (Photo Azagury.)

... ET CONTRE-ORDRES

Ci-contre à droite :

6. Le « prince Bassaraba von Brancovan », grand maître d'un pseudo-ordre de Malte.



Ci-dessous :

7. Photo authentique d'un dignitaire d'un pseudo-ordre de Malte demandant un autographe au Saint-Père, lors d'une réunion publique.



... ET CONTRE-ORDRES

Ci-dessous :

8. S.A.I. et R. le prince
Guillermo III Grau Moctézuma,
grand maître
de l'ordre souverain du Temple,
branche catalane, aux côtés
de la princesse son épouse,
et de son ambassadeur en France,
le duc de Olmos y Alba Real.





9. Ils étaient venus nombreux ce jour-là pour poser sur les marches de la basilique du Sacré-Cœur : membres du Saint-Georges en France coiffés d'une casquette, envoyés spéciaux d'un pseudo-Constantinien de Saint-Georges, ambassadeur de la Maison impériale aztèque revêtu du manteau de l'ordre de la Couronne d'épine, Templiers, dignitaires de l'ordre de Saint-Jean-Baptiste... (Photo Eric Jouhanneau.)

... ET CONTRE-ORDRES



10. Comme à la parade! (Photo Eric Jouhanneau.)



JOURNAL DE GENÈVE

LE DICTIONNAIRE SUISSE FRANÇAIS ET FRANÇAIS SUISSE

ANECDOTE

Vrais et faux ordres de chevalerie

Par Bertrand Galimard Flavigny

Le personnage représenté sur la photographie a fière allure. Il porte un smoking constellé de décorations et, par-dessus, une cape blanche frappée sur l'épaule d'un croix noire à huit pointes. Il s'agit d'un chevalier de l'ordre, suprême, militaire et hospitalier de la croix de Saint-Eusèbe de Crée. Celui-ci, assis face à moi, en civil, reprend de sa main la cliche et le distoigne dans une chambre. « Je me suis toujours intéressé à l'héraldique, au drapeau-t-ii, et jamais je n'aurais pensé que cette passion puisse me conduire à me voir dans le rôle-ci. »

« Tout a commencé lorsque j'ai découvert dans mes papiers, un personnage qui me dit être le descendant d'une famille illustre dont les membres avaient régné sur la terre, dès le XIIe siècle. Ce lignage avait ensuite vécu dans une quasi-clandestinité jusqu'à la génération récente de son grand-père maternel. Par chance, il avait pu rassembler le nom et les armes de ses aïeux. Il me le prouva par de nombreux documents. Il affirmait être reconnu par le gouvernement comme un prince en exil; il me fit même une lettre de Saint-Siège, à lui personnellement adressée avec tous ses titres. Il m'apporta à son propos devant moi, des noms de personnes et de dates dont il était le parent. Malgré son âge, nous avons sympathisé. »



FONDÉ EN 1826

JOURNAL DE GENÈVE

LE QUOTIDIEN SUISSE D'AUDIENCE INTERNATIONALE

ANECDOTE

Vrais et faux ordres de chevalerie

Par Bertrand Galimard Flavigny

■ Le personnage représenté sur la photographie a fière allure. Il porte un smoking constellé de décorations et, par-dessus, une cape blanche frappée sur l'épaule d'une croix mauve à huit pointes. Il s'agit d'un chevalier de l'ordre, souverain, militaire et hospitalier de la croix de Saint-Eusèbe de Crète. Celui-ci, assis face à moi, en civil, reprend de ses mains le cliché et le dissimule dans une chemise. « Je me suis toujours intéressé à l'histoire me confie-t-il, et jamais je n'aurais pensé que cette passion puisse me conduire à sombrer dans le ridicule.

» Tout a commencé lorsque j'ai rencontré dans mon magasin, un personnage qui me dit être le descendant d'une famille illustre dont les ancêtres avaient régné sur la Crète, dès le XI^e siècle. Sa lignée avait ensuite vécu dans une quasi-clandestinité jusqu'à la génération récente de son grand-père maternel. Par chance, il avait pu relever le nom et les armes de ses aïeux. Il me le prouva par de nombreux documents. Il affirmait être considéré par le gouvernement comme un « prince en exil » ; il me montra même une lettre du Saint-Siège, à lui personnellement adressée avec tous ses titres. Il citait à tout propos devant moi, des noms de princes et de ducs dont il était le parent. Malgré son rang, nous avons sympathisé. »

Le prince avait des relations. C'est ainsi qu'il facilita l'obtention à mon interlocuteur d'une décoration pour faits de guerre, bien qu'à cette époque il ne fût âgé que de 12 ans. Cette médaille fut suivie de beaucoup d'autres. Son amitié avec le prince lui ouvrait toutes les portes. A chaque fois, bien sûr, des droits d'enregistrement pour ces distinctions, lui demandaient quelques efforts financiers. Mais comment refuser?

Des ancêtres oubliés!

Il fut même reçu «docteur honoris causa de l'Université internationale de Saint-Eusèbe» pour les recherches généalogiques qu'il avait effectuées sur sa propre famille. Ces travaux accomplis avec l'aide d'un autre familier du prince, lui avaient miraculeusement permis de trouver la trace d'ancêtres qu'il ne soupçonnait pas et dont il avait décidé de «relever le nom»! Cela avait occasionné de frais; mais notre homme était satisfait, d'autant que cette découverte lui donnait la possibilité de postuler au grade de chevalier de justice dans l'ordre de la croix de Saint-Eusèbe. «J'ai dû verser, pour être reçu dans l'ordre, continue-t-il, la somme de deux mille dollars en droits de chancellerie, en plusieurs fois, heureusement, car le prince avait consenti à me faire crédit.» Cette dignité ainsi obtenue n'était pas seulement un aboutissement, elle devait donner le moyen d'accéder à certaines hautes fonctions, celle d'ambassadeur, par exemple. L'ordre étant souverain, selon les affirmations du prince, il entretenait des relations «diplomatiques» avec certains Etats et nommait ainsi des représentants auprès d'eux pour étudier notamment l'éventuelle implantation d'hôpitaux qui seraient gérés par ses œuvres. Il allait de soi que ces ambassadeurs étaient pourvus d'un «passeport diplomatique». Mais mon interlocuteur refusa ce «privilège», les droits de timbres étant vraiment trop élevés.

Dans une chapelle, à Paris

Il se souvient de ce qu'il appelle son «adoubement»: «La cérémonie était organisée dans une chapelle privée située non loin des Champs-Élysées, à Paris. Des bannières masquaient l'austérité du lieu de culte, et de nombreux chevaliers, représentant différents ordres avaient déjà pris place dans les stalles du chœur. J'avais pour voisin un templier. Un peu plus loin, vêtu d'un uniforme ressemblant à celui d'un officier sud-américain, un chevalier de l'ordre de Saint-Georges, en France, cô-

toyait le prieur de l'ordre de Saint-Sébastien. Un membre de l'ordre de Saint-Thomas et Saint-Jean-d'Acre était spécialement venu d'Italie. Le grand maître de l'ordre de Saint-Jean-Baptiste, reconnaissable à la croix rouge à huit pointes frappée d'un cimer ornant sa cape, était même présent. Mon voisin m'avait aussi désigné un chevalier de l'ordre de la Couronne d'Epines, du Silence et de l'Épée de Chypre, de l'ordre de Zouloulande et même le gouverneur de l'ordre impérial du sabre de Saint-Grégoire de la suprême confédération ottomano-byzantine.

» La messe était célébrée par un patriarche, âgé d'une trentaine d'années, selon le rite de l'Église œcuménique syro-orthodoxe-gallicane. J'ai prononcé mon serment devant le prince avec une certaine émotion, je l'avoue et je ressens encore ses coups d'épée sur mes épaules. A l'issue de la cérémonie, nous sommes sortis de la chapelle en procession et nous nous sommes retrouvés sur le parvis. Un car de police était garé le long du trottoir. A sa vue, il y eut un flottement dans les rangs des chevaliers... »

Malgré ses protestations, le nouveau chevalier fut embarqué en compagnie de ses pairs et déposé sur un banc du commissariat voisin où il demeura plus de quatre heures. Il se vit accusé, à son grand étonnement, de port illégal de décoration, de faux et usage de faux, d'usurpation d'identité et de titre. « J'ai compris seulement le lendemain que j'avais été la victime d'une imposture, explique-t-il aujourd'hui, en apprenant par la presse que « l'homme le plus titré du monde », c'est-à-dire mon prince qui ne l'était pas, avait été arrêté et inculpé d'escroquerie et de multiples autres infractions. »

Mon interlocuteur sourit d'un air désabusé et m'apprend qu'il a découvert depuis, qu'il existait près de quatre cents ordres de chevalerie de fantaisie, pour deux seuls authentiques!

Il a rouvert son magasin et dissimulé les accessoires de sa chevalerie au fond d'un tiroir. ■

Bertrand Galimard Flavigny

Cet article, publié avec l'aimable autorisation du *Journal de Genève*, retrace fidèlement les mésaventures d'un candidat aux honneurs. Car si la chevalerie n'existe plus au sens où on l'entendait à l'époque médiévale, elle conserve aujourd'hui une apparence honorifique. La noblesse, les titres, les noms à caractère nobiliaire, les ordres de chevalerie sont autant de

témoignages du passé dont nos contemporains ne parviennent pas à se défaire, ou tout au moins à les laisser à leur place. Des confusions de langage et quelques légendes, soigneusement entretenues, ont contribué à laisser une certaine aura briller au-dessus de ces vestiges.

L'ordre de chevalerie est confondu dans l'esprit du public avec l'idée de décoration. Et ce n'est pas étonnant puisque la plupart d'entre elles utilisent ce terme. Et ordre de chevalerie signifiant aussi noblesse pour ce même public, la confusion est plus grande encore.

Qu'en est-il exactement? L'origine historique de la chevalerie et de l'ordre de chevalerie n'a jamais été clairement définie ni distinguée. L'interprétation que l'on en fait aujourd'hui relève d'un quiproquo. Il est à l'origine de tous les ordres de chevalerie de fantaisie et ses protagonistes, consciemment ou non, en tirent parti pour se satisfaire eux-mêmes ou commettre des délits qu'on ne soupçonne pas.

Ce livre est destiné à rétablir, autant qu'il puisse le faire, l'histoire réelle de la chevalerie contemporaine à travers des textes juridiques et des enquêtes menées auprès d'associations qui se prétendent chevaleresques. Nous n'avons rien inventé. Tout ce que nous racontons a été vécu et s'appuie sur des documents.

Pour éviter toute confusion, il nous importe de préciser que la franc-maçonnerie, les confréries vineuses et gastronomiques, l'histoire de la noblesse en France ne sont pas notre sujet et ne s'y rattachent que très occasionnellement.

CHAPITRE I

Une PREMIÈRE PARTIE chevalerie et ordre de chevalerie

L'ordre de chevalerie

La littérature sur le chevalier est particulièrement abondante. C'est elle qui nous a transmis l'idée de l'un ou l'autre d'aujourd'hui de la chevalerie et ses légendes. Les auteurs du XIX^e siècle reprenant les grands thèmes de la littérature courtoise ou les confondant avec des sources historiques, ont donné une vision très romantique d'une institution dont nous commençons seulement aujourd'hui à repérer les origines et les évolutions.

Les auteurs du siècle dernier fondaient leur argumentation sur une seule idée : féodalité signifie anarchie.

Ils dissertèrent ainsi à l'infini sur une période (non datée exactement) instable, bouleversée par les guerres au cours desquelles le pauvre peuple subissait d'effroyables épreuves. Heureusement des hommes purs et vaillants, le bras armé par l'Eglise, mirent bon ordre à tout cela et se firent les dévoués du pauvre et de l'orphelin... Cette vision un peu simpliste permit aux chevaliers d'entrer dans la légende.

Puis vinrent les croisades et l'apparition des ordres hospitaliers, que l'on désigna plus tard sous le nom d'ordres de chevalerie. Dès lors chevalerie et ordre de chevalerie furent confondus dans les esprits. Ce qu'on nous est à l'origine de la fabrication contemporaine nous représentent ces associations qui se prétendent chevaleresques.

1. La bibliographie préliminaire, abrégée et actualisée de la France des origines à nos jours, imprimée et manuscrite 14 vol. 1962-1971, de Gaston Colling, recense à 204 ouvrages en langues françaises sur la chevalerie.

témoignages du passé dont nos contemporains ne parviennent pas à se défaire, ou tout au moins à les laisser à leur place. Des confusions de langage et quelques légendes, soigneusement entretenues, ont contribué à laisser une certaine aura briller au-dessus de ces vestiges.

L'ordre de chevalerie est confondu dans l'esprit du public avec l'idée de décoration. Et ce n'est pas étonnant puisque la plupart d'entre elles utilisent ce terme. Et ordre de chevalerie signifie aussi noblesse dans le langage public, la confusion est plus grande encore.

Qu'en est-il exactement? L'origine historique de la chevalerie et de l'ordre de chevalerie n'a jamais été clairement définie ni distinguée. L'interprétation que l'on se fait aujourd'hui relève d'un quiproquo. Il est l'origine de tous les ordres de chevalerie de fantaisie et les protagonistes, consciemment ou non, en tirent des avantages. Ils se font eux-mêmes ou commettent des délits qu'on ne se soupçonne pas.

Ce livre est destiné à établir, autant qu'il puisse le faire, l'histoire réelle de la chevalerie contemporaine à travers des textes juridiques et des enquêtes menées auprès d'associations qui se prétendent chevaleresques. Nous n'avons rien inventé. Tout ce que nous racontons a été vécu et s'appuie sur des documents.

Pour éviter toute confusion, il nous importe de préciser que la franc-maçonnerie, les confréries viticoles et gastronomiques, l'histoire de la noblesse en France ne sont pas notre sujet et ne s'y rattachent que très occasionnellement.

CHAPITRE I

Un quiproquo historique : chevalerie et ordre de chevalerie

La littérature sur la chevalerie est particulièrement abondante¹. C'est elle qui a forgé peu à peu l'idée que l'on se fait aujourd'hui de la chevalerie avec ses mythes et ses légendes. Les auteurs du XIX^e siècle reprenant les grands thèmes de la littérature courtoise en les confondant avec des sources historiques, ont donné une vision très romantique d'une institution dont nous commençons seulement aujourd'hui à entrevoir les origines et les évolutions.

Les auteurs du siècle dernier fondaient leur argumentation sur une seule idée : féodalité signifie anarchie.

Ils dissertèrent ainsi à l'infini sur une période (non datée exactement) instable, bouleversée par les guerres au cours desquelles le pauvre peuple subissait d'effroyables sévices. Heureusement des hommes purs et valeureux, le bras armé par l'Église, mirent bon ordre à tout cela et se firent les défenseurs du pauvre et de l'orphelin... Cette vision un peu simpliste permit aux chevaliers d'entrer dans la légende.

Puis vinrent les croisades et l'apparition des *ordres hospitaliers* que l'on désigna plus tard sous le nom *ordres de chevalerie*. Dès lors chevalerie et ordre de chevalerie furent confondus dans les esprits. Ce quiproquo est à l'origine de la falsification contemporaine que représentent ces associations qui se prétendent chevaleresques.

1. *La Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France, des origines à nos jours, imprimés et manuscrits* (4 vol. 1968-1979), de Gaston Saffroy, recense 3 508 ouvrages en langues françaises sur la chevalerie.

La chevalerie fut-elle même une institution? Dans le désarroi qui suivit l'effondrement de l'Empire romain, des pouvoirs locaux se manifestèrent. Ce fut parfois un chef de bande groupant autour de lui des compagnons d'aventures. Ce fut aussi le maître d'un domaine décidé à assurer à lui-même et à son entourage une sécurité que l'État ne garantissait plus. Il convenait dans tous les cas de protéger la seule richesse productive existante : la terre. Des relations particulières s'établirent ainsi d'homme à homme, conclues par un serment, acte sacré qui avait une valeur religieuse. Ces relations conduisirent à établir un nouveau système qui deviendra fortement hiérarchisé et fondé sur le « fief », *feodum* désignant le droit dont on jouit d'un bien quelconque. « Il ne s'agit pas d'une propriété, précise Régine Pernoud, mais bien d'une jouissance, d'un droit d'usage ¹. »

Lorsque Charlemagne restaurera l'empire d'Occident, l'ordre féodal aura partout remplacé l'ordre impérial antique. Il ne pourra que constater cet état de fait : des pouvoirs locaux, fragmentés et disséminés en une multitude de cellules quasiment indépendantes. Nous en avons conservé quelques éléments avec la « coutume », encore en usage chez quelques-uns de nos voisins. Cette période fut encore marquée par un nouvel usage de la guerre et l'établissement d'une nouvelle conception de la paix.

Sans la *Paix de Dieu*, on ne saurait comprendre ce que l'on appelle la chevalerie. Le développement de cette idéologie accompagna peu à peu les premières phases de la féodalisation. Georges Duby en a expliqué les principes : « Dieu avait délégué aux rois sacrés la mission de maintenir la paix et la justice; les rois n'en sont plus capables; Dieu reprend donc en main son pouvoir d'ordre et le fait assumer par ses serviteurs, les évêques avec l'appui des princes locaux ². »

L'institution de la paix de Dieu dont les effets furent tout relatifs, fut d'un très grand retentissement sur le comportement des hommes et sur les structures économiques des ^x^e, ^{xi}^e et ^{xii}^e siècles. Elle édifia pour la première fois une morale

1. *Pour en finir avec le Moyen Age*, de Régine Pernoud, éd. du Seuil, coll. Point Histoire, 1977.

2. *Guerriers et paysans, VII^e-XII^e siècles, premier essor de l'économie européenne*, par Georges Duby, Gallimard, 1973.

- PARTISANS (médaille des)
 PASSEURS ALLIÉS (croix des)
 PATRIA (mérite pro)
 PATTON (medal)
 PIAST (ordre souverain royal de)
 PORTE-ÉPÉE (ordre souverain militaire des chevaliers)
 PROTECTOR (ordre juvenam)
 PUMA NEGRO (ordre de)
- RECHERCHE ET L'INVENTION (ordre du mérite pour la)
 RECONNAISSANCE (croix de la)
 RECONNAISSANCE POLONAISE (médaille de la)
 RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE (médaille de la)
 REGULUS (ordine eremético internazionale)
 RÉSISTANCE POLONAISE EN FRANCE (médaille de la)
 ROSE (la noble compagnie de la)
 ROSE ET DE LA CROIX DE JÉRUSALEM (ordre de la)
 ROUVRE (ordre des chevaliers du)
- SAINT-AIGLE DES GAULES (ordre du)
 SAINT-ALEXANDRE NEWSKI (ordre de)
 SAINT-ANDRÉ (ordre du mérite de)
 SAINT-ANDRÉ APÔTRE (ordre équestre amalfitain de)
 SAINT-ANDRÉ DE CAFFA (ordre de)
 SAINT-ANDRÉ DE RÔETE (ordre de)
 SAINT-ANDRÉ DE SERRAVAILLE (ordre des chevaliers de)
 SAINT-ANTOINE D'ÉGYPTE (ordre de)
 SAINT-BASILE LE GRAND (ordre suprême et dynastique de)
 SAINT-BENOÎT ET SAINT-MICHEL (ordre chevaleresque de)
 SAINT-BERNARD (association des chevaliers de)
 SAINT-CASIMIR (ordre souverain militaire de)
 SAINT-CYRILLE (ordre dynastique de)
 SAINT-CYRILLE ET MÉTHODE (ordre souverain de)
 SAINT-DENIS DE ZANTHE (ordre souverain grec de)
 SAINT-DOMINIQUE ET SAINT-PIERRE MARTYRS (ordre de)
- SAINT-ESPRIT (ordre du)
 SAINT-ÉTIENNE DE BOSNIE (ordre de)
 SAINT-EUGÈNE DE TRÉBIZONDE (ordre impérial de)
 SAINT-FORTUNAT (ordre de)
 SAINT-GEORGES (ordre impérial de)
 SAINT-GEORGES D'ANTIOCHE (ordre militaire de)
 SAINT-GEORGES DE BELGIQUE (ordre de)
 SAINT-GEORGES DE BOURGOGNE (ordre de)
 SAINT-GEORGES DE CARINTHIE (ordre de)
 SAINT-GEORGES EN FRANCE (ordre de)
 SAINT-GEORGES DE GÈNES (ordre équestre sénérrissime des chevaliers de)
 SAINT-GEORGES JUVENAM PROTECTOR (ordre civil de)
 SAINT-GEORGES DE LITUANIE ET DE SAINTE-VICTOIRE (ordre de)
 SAINT-GEORGES DE MIOLANCE (ordre de)
 SAINT-GEORGES DE MOSCOU (ordre de)
 SAINT-GEORGES DU PRINCE DE MOREA ET DE BYZANCE (ordre de)
 SAINT-GÉRÉON (ordre de)
 SAINT-GRAAL (ordre mystique du)
 SAINT-GRÉGOIRE DE LA SUPRÊME CONFÉDÉRATION IMPÉRIALE OTTOMANE BYZANTINE (ordre impérial du sabre et de)
 SAINT-HUBERT DE LORRAINE ET DE BAR (ordre de)
 SAINT-JACQUES DE L'ÉPÉE ROUGE (ordre de)
 SAINT-JACQUES DE JÉRUSALEM (ordre militaire hospitalier de)
 SAINT-JACQUES ET DE SAINTE-CATHERINE (ordre de)
 SAINT-JEAN-BAPTISTE (ordre de)
 SAINT-JEAN-BAPTISTE D'AMÉRIQUE (ordre de)
 SAINT-JEAN-BAPTISTE DE PORTO-RICO (ordre de)
 SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM (voir ci-dessous pseudo-ordres de Malte)
 SAINT-JEAN ET DE SAINT-THOMAS D'ACRE (ordre souverain militaire hospitalier de)

Pseudo-ordres de Malte
(liste chronologique) :

- GRAND PRIEURÉ D'AMÉRIQUE DE L'ORDRE SOUVERAIN DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM.
 - ORDRE SOUVERAIN DE L'HÔPITAL DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM DU DANEMARK, OU GRAND PRIEURÉ D'ANTWORK DE DANEMARK.
 - ORDRE SOUVERAIN DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM CHEVALIERS DE MALTE OU CHEVALIERS HOSPITALIERS DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN (O.S.J.).
 - ORDRE SOUVERAIN DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM CHEVALIERS HOSPITALIERS OU ORDRE SOUVERAIN DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM OU ORDRE SOUVERAIN DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM CHEVALIERS DE MALTE (O.S.J.).
 - ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM CHEVALIERS HOSPITALIERS.
 - FRATERNITÉ FRANÇAISE DE L'ORDRE SOUVERAIN DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM.
 - PRIEURÉ DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM.
 - ORDRE MILITAIRE ET HOSPITALIER DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM PROTECTORAT BYZANTIN.
 - ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM CHEVALIERS DE MALTE.
 - ORDRE SOUVERAIN MILITAIRE HOSPITALIER DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM CHEVALIERS DE MALTE, OU CHEVALIERS ŒCUMÉNIQUES DE MALTE.
 - GRAND PRIEURÉ DE MALTE DE L'ORDRE SOUVERAIN DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM CHEVALIERS HOSPITALIERS.
 - ORDRE SOUVERAIN DES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM CHEVALIERS DE MALTE.
 - ORDRE SOUVERAIN DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM CHEVALIERS DE MALTE GRAND PRIEURÉ INTERNATIONAL.
 - ORDRE SOUVERAIN MILITAIRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM CHE-
 - VALIERS DE MALTE PRIEURÉ DE LA SAINTE-TRINITÉ DE VILLEDIEU.
 - ORDRE DE SAINT-JEAN.
 - ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM CHEVALIERS HOSPITALIERS DE MALTE PRIEURÉ DU SAINT-SAUVEUR.
 - ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM GRAND PRIEURÉ D'UKRAINE.
 - CHEVALIERS DE MALTE, ORDRE SOUVERAIN DE SAINT-JEAN, PRIEURÉ DES ÉTATS-UNIS.
 - GRAND PRIEURÉ AMÉRICAIN DE L'ORDRE SOUVERAIN DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM, CHEVALIERS DE MALTE.
- *
- SAINT-JEAN ET SAINT-LAZARE (ordre)
 - SAINT-JOACHIM (ordre des chevaliers de)
 - SAINT-JUSTINIEN (ordre de la croix de)
 - SAINT-LAZARE DE JÉRUSALEM (ordre militaire hospitalier)
 - SAINT-LOUIS DE LA COURONNE D'ÉPINES (ordre souverain des chevaliers de)
 - SAINT-MARC (ordre de)
 - SAINT-MARTIN (ordre de)
 - SAINT-MARTIN (ordre occidental de)
 - SAINT-MARTIN EN AUTRICHE (ordre de)
 - SAINT-MAURICE (ordre de la légion de)
 - SAINT-MICHEL (compagnie chevaleresque de)
 - SAINT-MICHEL (ordre académique de)
 - SAINT-MICHEL (EN SUISSE) (ordre de)
 - SAINT-MICHEL ET SAINT-JACQUES DE HOLLANDE (ordre militaire de)
 - SAINT-NICOLAS (ordre de)
 - SAINT-PAUL APÔTRE (ordre de)
 - SAINT-PIERRE DE MONTÉNÉGRO (ordre suprême de)
 - SAINT-RUPERT (ordre de)
 - SAINT-SAUVEUR DE MONTRÉAL (ordre de)